

Compte rendu du CDEN de la Marne
du mardi 17 novembre 2020 à 15h00 en visio et audioconférence

Le CDEN est une instance présidée par M. Le Préfet de la Marne, coprésidé par M. l'IA-Dasen et M. le Président du Conseil Départemental. Siègent des représentants des maires, des élus départementaux, les représentants des personnels (ici Unsa, Fs, Sgen) , représentants des familles (Fcpe, Peep) , les DDEN, et autres

Représentant.e.s de la Fédération Unsa Education Grand Est académie de Reims présent.e.s

Aline GEERAERTS, SE-UNSA Reims et Sylvie GANTHIER, SE-UNSA Reims

Déclaration de l'UNSA Education au CDEN de la Marne – 17 novembre 2020

Monsieur le Préfet, Monsieur le président du Conseil départemental, Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames et Messieurs

Encore une fois, ce CDEN se tient dans un contexte des plus particuliers. **Nous remercions chaleureusement tous ceux qui œuvrent pour la santé** et ce qui fait l'essentiel du quotidien des concitoyens.

Mon propos liminaire sera axé sur deux points : la crise sanitaire et les personnels, l'actualité tragique et le nécessaire travail autour des valeurs de la République dont la laïcité.

La situation sanitaire induit des tensions qu'elle fait peser sur le système éducatif, et provoque aussi de fortes inquiétudes des personnels de l'Éducation nationale sur le rôle de l'École dans la propagation de l'épidémie. Notre organisation Unsa Education (avec d'autres d'ailleurs), demande à notre ministre à être associée à des points réguliers sur cette situation sanitaire. Localement, Monsieur le Préfet ce pourrait être aussi le cas avec les organisations représentatives interprofessionnelles.

- Des ajustements dans le fonctionnement des lycées par rapport au plan de continuité pédagogique, ont été permis, suite aux difficultés et nous demandons également à ce que ce soit également possible là où il y a tension en collège voire en écoles.
- Nous demandons un soutien sans faille de l'Etat et de notre institution afin de leur apporter de l'assistance quand ils en ont besoin, et surtout d'éviter de leur compliquer la tâche, notamment sur les fonctionnements pédagogiques retenus
- Nous demandons le recrutement de personnels (remplaçants, assistants d'éducation) comme annoncé par le ministre lors de la conférence de presse du 12 novembre pour faire face à la situation actuelle et anticiper sur les scénarios futurs
- Nous demandons à ce que notre ministère arrête de communiquer des chiffres dont la fiabilité est remise en cause par les méthodes de collecte, chiffres qui pourraient conduire à sous-estimer la propagation du virus au sein des écoles, collèges et lycées et, en cela, mettre en danger la santé des personnels et des usagers.

Une fois qu'on a dit cela, localement que faire ? Cette crise a montré combien nécessaire était le travail partenarial entre les différents acteurs de l'éducation : éducation nationale, collectivité départementale, régionale, municipales ou intercommunales, parents d'élèves, représentants des corps intermédiaires concernés. Là où on se parle, cela se passe plutôt bien. Des points de crispation peuvent exister ou avoir existé. L'important est de travailler ensemble pour protéger les élèves et les personnels. Au nom de l'Unsa Education, nous saluons tout le travail qui est fait par les personnels d'état, et des collectivités. Le système actuellement ne tient que par leur extrême attachement et dévouement au service public. La question budgétaire est cruciale, nous ne le nions pas, mais nous constatons que pour mettre en place et respecter des protocoles sanitaires, les bras manquent : agents d'entretien en lycées, collèges, écoles, personnels périscolaires dans le 1^{er} degré. Pas partout certes, mais ils manquent. Nous saluons le travail des « petites mains », les agents d'entretien sont très sollicités et beaucoup sont épuisés. Epuisés comme tous les personnels quels que soit le niveau de l'institution.

J'en viens à l'actualité tragique. Nous pensons beaucoup à notre collègue Samuel Paty, odieusement assassiné, à sa famille, à ses collègues. Collègue assassiné suite à un cours sur la liberté d'expression. Nous pensons aux victimes des attentats. Que dire qui ne l'a déjà été.

L'École publique a la précieuse mission, fondamentale et fondatrice, d'instruire et d'éduquer les futurs citoyens, afin qu'ils soient maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Il faut pour cela former les élèves aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui fondent notre République et la démocratie.

Depuis 2015, le 9 décembre est la journée de la laïcité à l'école. Cette année, cette journée aura un relief particulier au regard de l'actualité que nous venons d'évoquer. Cette journée de la laïcité n'a pourtant pas encore complètement trouvé sa place.

L'UNSA Education, le SE-Unsa, la FCPE, les DDEN, la Ligue de l'Enseignement, réunis dans le Comité National d'action laïque viennent d'écrire au ministre pour lui demander d'aller au-delà de l'indispensable hommage à Samuel Paty, hommage ayant eu lieu dans les conditions chaotiques que l'on connaît.

Des réponses pédagogiques, doivent être élaborées par les équipes éducatives, sur le temps long, mais avec des temps forts autour de ce 9 décembre. Des outils sont mis à disposition mais donner du temps à la réflexion collective est indispensable.

Il est essentiel, que nationalement et localement une impulsion significative soit donnée à cette journée de la laïcité afin d'amener nos élèves à la compréhension de ce haut principe républicain.

Plus largement, nous continuons à protester contre le financement par l'État de la séparation scolaire des enfants, dans la dualité des écoles publiques et privées, et demandons que l'effort de la République soit exclusivement consacré à l'école de la République, l'école publique laïque. Le CNAL a demandé à la Cour des Comptes qu'une évaluation de cette politique publique soit enfin établie afin d'en connaître le coût, et savoir si elle rend un réel service à la nation. Alors que toutes les enquêtes s'accordent à dire que la mixité scolaire est un facteur d'amélioration des compétences de tous, et en particulier des élèves qui n'ont pas la réussite scolaire en héritage, le dualisme scolaire, financé par la puissance publique, constitue un écran entre les jeunes de notre pays, et affaiblit notre République où désormais, les inégalités scolaires sont solidifiées. Ces inégalités, sur lesquelles la crise sanitaire a jeté une lumière crue, désespèrent une partie de notre population. Ce refus de la séparation des jeunes de notre pays, proclamé depuis 60 ans dans le serment de Vincennes, a aujourd'hui une résonance accrue, face aux risques croissants de replis communautaires et de tentations populistes, qui s'enracinent dans les conséquences des crises. Pour les organisations constitutives du CNAL, l'Éducation, portée par l'école Publique et Laïque porteuse d'humanisme universel, est un rempart naturel contre la menace identitaire, fondamentaliste et nationaliste.

Merci pour votre écoute

Point 1 : au titre des compétences du département

L'implication financière du Département

- Investir dans 47 collèges
 - Depuis 1986 : 566M d'investissement
 - Sur les 47 collèges : 32 reconstruits ou totalement réhabilités dont 1 en construction (achèvement des travaux en 2022 pour le collège Université) ; 10 collèges réhabilités (gros travaux de mise aux normes) et 5 collèges n'ont pas fait l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale
- Offrir des conditions de réussite aux 21 712 élèves (rentrée 2020)
- Développer le numérique et la restauration scolaire

Les différentes dotations :

- La dotation de fonctionnement 2021 : reconduction de celle de 2020 : 5.4M entre les 47 collèges
- Dotation complémentaire : 126 539 euros
- Subvention pour travaux urgents : 329 000 euros
- l'équipement mobilier et matériel : 555 000 par an
- le fonds social collégien 2020 : 50 000 euros répartis entre les collèges qui comptent plus de 47% de CSP défavorisées et/ou qui comptent plus de 30 % de boursiers, soit 26 collèges en 2020 ; 20 000 euros pour répondre aux demandes individuelles des familles qui rencontrent des difficultés face aux frais de scolarité

(restauration scolaire, séjours scolaires) ; 20 000 euros pour les remises de principe pour les familles ayant au sein d'un même collège au moins 3 enfants demi-pensionnaires et plus

Le numérique

- Une convention cadre déploiement du numérique éducatif dans les collèges signée entre le rectorat et le Département définissant les modalités d'exercice des compétences et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre concrète du numérique éducatif sous un mode partenarial
- Les moyens mis en place :
 - des moyens humains : implication de tout le service du Département renforcé par le recrutement de 3 agents pour la maintenance des équipements
 - des inventaires réalisés : inventaire réalisé entre le mois de novembre 2018 et le mois d'avril 2019 ; mis en place d'un guichet unique par le rectorat (RUBIS) avec un système de ticket
- Le plan numérique des collèges
 - Des évolutions ciblées : un parc plus homogène, un accès à un débit plus satisfaisant (dans l'attente de l'arrivée de la fibre, le Département a proposé aux établissements de bénéficier de son marché de fourniture d'accès informatique débit SDSL maximum de 16 Mo proposé à l'heure actuelle ; 11 collèges ont répondu favorablement) ; à terme, déploiement du WIFI envisagé ; une virtualisation des serveurs et un pilotage à distance.
 - Les moyens financiers : ouverture d'une AP de 3 000 000 euros pour une remise à niveau du câblage, ouverture d'une AP de 1 000 000 pour un plan de changement des serveurs, ouverture d'une AP de 2 750 000 pour des dotations en matériel spécifique. Toutes ces opérations seront échelonnées sur plusieurs années.
 - L'équipement : tous les collèges sont câblés et une remise à niveau est régulièrement faite ; 444 000 euros par an depuis 2013, la programmation 2020 a été adoptée par l'Assemblée Départementale en juin avec pour objectifs d'assurer une équité de traitement entre les collèges, d'améliorer la qualité, la sécurité et la disponibilité des équipements numériques dans tous les collèges en retirant les PC fixes de plus de 7 ans
 - un taux d'équipement satisfaisant ; la Marne compte un élève pour 2.8 terminaux alors que la moyenne académique est de 3 et la nationale de 2.9 ; pour les terminaux de moins de 5 ans, 4.7 élèves pour la Marne (même chiffre que le national et 5.6 pour l'Académie) ; pour les tablettes, 10 élèves pour la Marne (9 pour le national, 13 pour l'académie)
 - l'ENT : tous les établissements ont Kosmos depuis le 1^{er} septembre 2019 avec des fonctionnalités satisfaisantes et des évolutions en perspective.

La restauration scolaire

Le service de restauration :

- 43 demi-pensions
- 1.73 million de repas servis en 2019
- Coût réel d'un repas : 8 euros
- Mise en place des remises de principes pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés dans le même établissement
- Tarification unique à compter de la rentrée 2019 et maintenue pour 2010/2021
- Un approvisionnement de proximité : une charte éco-responsable ; objectifs : inciter des produits en circuits de proximité et à lutter contre le gaspillage alimentaire ;

Exemples d'autres actions :

- Pratique de la natation pour les élèves de 6^{ème}
 - Billetterie et transport piscine (sur la base d'1,20€/élève/entrée x 10)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'aide du Département sur la billetterie a été revalorisée à **1 euro 20**. L'aide aux transports reste à 75 % du coût.

- Formation et découverte des métiers
 - Prise en charge adhésion à Entreprendre pour Apprendre et participation à l'organisation de la manifestation (mini-entreprises)
 - Organisation et financement des transports pour :
 - Forum métiers et apprentissage
 - Forum des formations
 - Salon viti-vini
 - ...

Les actions particulières COVID

Pendant le confinement :

- Prêt d'EPI par les collèges au début de la crise sanitaire
- Prêt de tablettes aux EHPAD. 7 collèges ont participé à cette opération. Une trentaine de structures ont pu en bénéficier pour environ 100 tablettes mises à disposition.
- Dons alimentaires des collèges à des associations pour éviter le gaspillage alimentaire
- Accueil des enfants de soignants et des métiers prioritaires pour la Nation : 4 établissements mobilisés (Gueux, Les Indes, Saint Remi, Sainte Menehould pour la partie restauration)
- Accueil des routiers. 3 collèges mobilisés : Les Indes, Gueux, Fagnières.
- Opération chéquiers pour les élèves les plus défavorisés.
- Un investissement particulier d'agents ATTEE qui ont continué leur activité et/ou qui ont été prêtés main forte à d'autres structures (Vatry, instituts médico-sociaux).

Après le confinement :

- Distribution d'EPI par le Département pour les agents ATTEE
- Distribution de masques en tissu pour les élèves
- Fourniture de solution hydro-alcoolique.
- Assouplissement des règles de remplacement eu égard à l'application du protocole sanitaire

Monsieur Bruyen, président du Conseil départemental précise que :

Le conseil départemental organise les remplacements de ses agents (restauration scolaire et entretien) suivant des dispositions habituelles mais qu'avec le covid c'est devenu très compliqué.

76 agents sont dans un pool de remplacement et sont tous en remplacement aujourd'hui. Une vingtaine de personnes pourraient venir en plus, mais c'est compliqué en ce moment.

FCPE demande que jours de fermeture de la restauration ne soit pas facturée aux familles

Point 2 : au titre des compétences du département

Rattachement de nouvelles rues au collège de cormontreuil.

L'Unsa demande si cela augmente la mixité sociale. Non cela n'a pas d'incidence, car cela concerne vraiment très peu d'élèves.

COMPETENCES AU TITRE DE L'ETAT :

Monsieur l'Inspecteur d'académie présente le bilan de rentrée pour les 1^{er} et 2nd degré. Ce bilan avait été présenté aux représentants des personnels au CTSD du 17 octobre 2020.

Le compte-rendu est en ligne ici <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article1897>

L'Unsa Education demande quels sont les contrôles menés par l'institution sur les écoles hors contrat et l'instruction dans les familles. Y-a-t-il des demandes accrues d'instruction en famille depuis l'instauration du port du masque élèves en élémentaire ?

Monsieur l'Inspecteur d'académie répond que les conditions de diplôme sont vérifiées et un contrôle mené avec les mairies sur les locaux et leur sécurité pour les écoles hors contrat. Mme la Rectrice a formulé des demandes sur des contrôles supplémentaires.

Instruction famille : les contrôles commencent en novembre. Les IEN veillent à ce que le socle commun soit appliqué et font un rapport spécifique pour le Dasen. S'il y a des recommandations formulées, une 2^{ème} visite est faite.

Sur le volume de demandes conjoncturelle d'instruction à domicile ? non pas de demandes significatives

Implantation postes de remplaçants : la question sanitaire reste première et l'IA fait le max pour s'assurer que le brassage n'est pas favorisé. Droit de recrutement sur 9 personnels contractuelles – a contacté les premiers non admis sur la liste complémentaire (15 candidats contactés). Ces 9 contractuels vont dès cette semaine pouvoir exercer. Essayer de les stabiliser et libérer les ZILs pour qu'ils retournent sur leurs missions. Une formation avec les conseillers pédagogiques sera mise en place.

HORAIRES ECOLES PUBLIQUES : changements légers pour Mareuil le Port et Maurupt le Montois

L'UNSA Education intervient sur la situation de St Brice Courcelles où les 2 écoles sont les seules à travailler sur 4 jours et demi dans le département. Les enseignants sont donc isolés pédagogiquement des dispositions mises en place. Monsieur l'Inspecteur d'académie indique que le temps viendra pour ce travail, pour le moment suite au décès de l'ancien maire, il faut laisser à la nouvelle édile le temps de s'installer.

NOUVEAUX DDEN : 1 candidature acceptée